

**Appel à projet 2023-2024**

**MasterClass « Journaliste en classe »**

**Collèges de l’académie de Normandie**

L’académie de Normandie renouvelle pour l’année 2023-2024 un appel à projet de masterclass de journalistes, intitulé “ Journaliste en classe”

Celui-ci vise des collèges déjà engagés dans une démarche d’Éducation aux médias et à l’information (existence d’un média scolaire, participation à des dispositifs EMI antérieurs etc ).

L'action, qui se tiendra au sein des établissements scolaires retenus, propose aux élèves d’une classe ou d’un groupe équivalent, l’accompagnement et un temps de présence d’un(e) journaliste à raison de 10 à 12h par établissement. Ces journalistes (vidéo, radio, photo, presse écrite) ont pour certains participé au Prix Bayeux- Calvados- Normandie des correspondants de guerre ou appartiennent au réseau territorial des professionnels de l'information et des médias.

L’organisation précise de l'opération fera l’objet d’une co-construction enseignants/journaliste, avec l’aide de la coordonnatrice du CLEMI Normandie.

Le temps de masterClass s’articulera entre échanges privilégiés à partir des travaux de ce/cette journaliste et pratique médiatique. L’objectif est la réalisation au terme de la résidence d’une production média en lien avec le domaine d’exercice du ou de la journaliste. Une valorisation de cette production s'effectuera sur la page EMI du site académique.

La masterClass se déroulera durant l'année scolaire 2023-2024. Le calendrier précis sera défini selon les disponibilités de l’équipe enseignante et du, de la journaliste.

**→ Objectifs :**

* Permettre aux élèves de se familiariser avec les enjeux du métier de journaliste, de la construction et de la circulation de l’information
* Échanger avec un professionnel à partir d’exemples de l’actualité et d’exemples de sujets couverts par ce/cette journaliste
* Réaliser une production médiatique (émission radio et/ou tv, textes, reportages vidéo, photo…) en lien avec les compétences, parcours et programmes du collège
* Renforcer les pratiques médiatiques d’un établissement en lui donnant une vocation collaborative

**→ Modalités :**

La somme de 1.100 € affectée à chacun des projets, pris en charge par la DAAC, sera versée directement à l’établissement. Une convention sera ensuite établie entre l'académie, l’établissement et le journaliste précisant les modalités et le calendrier retenu.

Cette somme servira **exclusivement** à s’acquitter de la rémunération du journaliste. Une participation aux frais de déplacement sur la base du barème de l'indemnité kilométrique des impôts et aux frais de repas et de nuitée des journalistes est apportée par les établissements scolaires à hauteur de 250€ maximum par résidence. (sur présentation des justificatifs)

Les journalistes seront choisis par un comité de pilotage en fonction du projet média de l’établissement .

Les candidatures motivées sont à retourner avant le 15 octobre 2023 à:

celine.thiery@ac-normandie.fr

et

[daac@ac-normandie.fr](mailto:daac@ac-normandie.fr)

**→ Attention, nombre de places limité.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Céline Thiery [celine.thiery@ac-normandie.fr ]